



Paraissant
Le Lundi et le Jeudi

JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE D'HAÏTI

DIRECTEUR GENERAL
Emile Jean-Baptiste

155^{ème} Année No. 92

PORT-AU-PRINCE

Jeudi 23 Novembre 2000

SOMMAIRE

- *Tribunal Civil des Gonaïves.- "Procès de Raboteau" :
Extrait Plumitif d'Audience Criminelle du Jeudi 16 novembre 2000.*
- *Extraits du Registre des Marques de Fabrique et de Commerce.*

LIBERTE

EGALITE

FRATERNITE

REPUBLIQUE D'HAÏTI

Extrait Plumitif d'Audience Criminelle du jeudi 16 novembre 2000

AU NOM DE LA REPUBLIQUE

Le Tribunal de Première Instance des Gonaïves compétemment réuni au Palais de Justice de cette Ville a rendu en audience publique et en ses attributions criminelles, le jugement suivant:

Entre

Le Ministère Public représenté par le Commissaire du Gouvernement, Me. Frénot Cajuste, assisté de ses Substituts: Me. Rocky Pierre et Me. Louiselmé Joseph, suivant au Nom de la Vindictte publique de Contumace de: Raoul Cédras, Philippe Biamby, Karl Dorélien. Jean-Claude Duperval, Hébert Valmond, Martial Romulus, Frantz Douby, Ernst Prud'Homme, Jean-Robert Gabriel, Joseph Michel François, Bellony Groshommes, Reynald Timo, Estimé Estimable, Anatin O. Voltaire, Michel-Ange Ménard, Luc Roger Asmath, Ledix Dessources, Walner Phanord, Madsen Saint-Val, Roméus Walmyr, Tony Fleurival, Carlo Noé alias Tiblanc, Pierre Piloge Oriol, Emmanuel Constant, Louis Jodel Chamblain, Armand Sajous dit Ti-Armand, Wilbert Morisseau, Brutus ainsi connu, Chéry ainsi connu, Koukou ainsi connu, Ti Sonson ainsi connu, Pierre Paul Camille, Pierre André Présumé, Douze ainsi connu, Raphaël Camille, Achou ainsi connu, Jacob Jean-Paul.

Vu l'Ordonnance de Renvoi en date du 30 Août 1999.

Vu l'Ordonnance de Notification aux accusés en date du 4 Octobre 2000.

Vu les procès-verbaux devant constater l'affichage de l'Ordonnance de domicile aux différentes Justices de Paix notamment aux Gonaïves, Port-au-Prince, Port-de-Paix, Cabaret, Anse-à-Galet.

Oui: le Réquisitoire oral du Ministère Public, les conclusions de la partie civile.

Attendu que par Ordonnance en date du 30 août 1999, ordonnance à laquelle est insérée la prise de corps des accusés, Raoul Cédras, Philippe Biamby, Karl Dorélien, Jean-Claude Duperval et consorts;

Attendu que l'Ordonnance de prise de corps n'a pas été exécutée, vu que les recherches effectuées par la Police et la Justice sont infructueuses et introuvables;

Attendu que le Tribunal siégeant avec l'Assistance de Jury en date du 4 octobre 2000 a accordé un délai de 10 jours pour représenter au Tribunal, délai qui n'a pas été respecté;

Attendu que toutes les formalités légales ont été régulièrement remplies;

Attendu que: Une personne accusée d'une infraction quelconque qui a été en fuite ne peut retarder de suspendre de la loi pénale;

Attendu que les 37 accusés: Raoul Cédras, Philippe Biamby, Karl Dorélien, Jean-Claude Duperval, Hébert Valmond, Martial Romulus, Frantz Douby, Ernst Prud'Homme, Jean-Robert Gabriel, Joseph Michel François, Bellony Groshommes, Reynald Timo, Estimé Estimable, Anatin O. Voltaire, Michel-Ange Ménard, Luc Roger Asmath, Ledix Dessources, Walner Phanord, Madsen Saint-Val, Roméus Walmyr, Tony Fleurival, Carlo Noé alias Tiblanc, Pierre Piloge Oriol, Emmanuel Constant, Louis Jodel Chamblain, Armand Sajous dit Ti-Armand, Wilbert Morisseau, Brutus ainsi connu, Chéry ainsi connu, Koukou ainsi connu, Ti Sonson ainsi connu, Pierre Paul Camille, Pierre André Prémumé, Douze ainsi connu, Raphaël Camille, Achou ainsi connu, Jacob Jean-Paul.

Attendu que Raoul Cédras, Ex-Général et consorts sont accusés d'assassinats, de complicité d'assassinats;

Attendu que le crime d'assassinat est prévu et puni par les articles 241 et 247 du Code Pénal;

Attendu que l'article 241 du Code Pénal stipule "Tout meurtre commis avec préméditation ou guet-apens est qualifié d'assassinat"

Attendu que l'auteur intellectuel, matériel et ou complice d'une infraction, une fois constante devra punir de la même peine;

Attendu que les CONTUMAX sont accusés du crime d'assassinat et de la complicité d'assassinat;

Attendu que le coupable du crime d'assassinat, parricide, infanticide sera condamné aux travaux forcés à perpétuité, Article 247 du Code Pénal;

Attendu que les Contumax ont commis des préjudices moraux contre les victimes du massacre de Raboteau;

Attendu que les articles 1168-1169 du Code Civil Haïtien stipulent: 1o) 1168 «Tout fait quelconque de l'homme mérite réparation»;

Attendu que les préjudices causés aux victimes de Raboteau sont des préjudices moraux et en fonction de ces préjudices, les victimes doivent bénéficier nécessairement réparation civile et proportionnelle aux préjudices subis.

Par ces Motifs:

Le Tribunal, au Réquisitoire conforme du Ministère Public

1o) Condamne: Raoul Cédras, Philippe Biamby, Karl Dorélien, Jean-Claude Duperval, Hébert Valmond, Martial Romulus, Frantz Douby, Ernst Prud'Homme, Jean-Robert GABRIEL, Joseph Michel François, Bellony Groshommes, Reynald Timo, Estimé Estimable, Anatin O. Voltaire, Michel-Ange Ménard, Luc Roger Asmath, Ledix Dessources, Walner Phanord, Madsen Saint-Val, Roméus Walmyr, Tony Fleurival, Carlo Noé alias Tiblanc, Pierre Piloge Oriol, Emmanuel Constant, Louis Jodel Chamblain, Armand Sajous dit Ti-Armand, Wilbert Morisseau, Brutus ainsi connu, Chéry ainsi connu, Koukou ainsi connu, Tisonson ainsi connu, Pierre Paul Camille, Pierre André Prémumé, Douze ainsi connu, Raphaël Camille, Achou ainsi connu, Jacob Jean-Paul, de travaux forcés à perpétuité.

2o) Les condamnés solidairement à UN (1) MILLIARD DE GOURDES en faveur des victimes de Massacre de Raboteau.

3o) Les condamnés en outre aux Amendes et aux frais envers l'Etat.

4o) Dit que les biens des Condamnés de Contumace seront à partir de l'Exécution du jugement considérés comme des biens d'absents et à partir de là, ils seront séquestrés et le compte du séquestre sera rendu aux victimes et à l'Etat Haïtien.

5o) Dit que le jugement sera exécuté à la diligence du Commissaire du Gouvernement.

Ainsi rendu par Nous, Me. Napela Saintil, Doyen du Tribunal Criminel siégeant sans Assistance de Jury, en présence de Ministère Public, Me. Frénot Cajuste, Me. Rocky Pierre et Me. Louiselmé Joseph, respectivement Commissaire et Substituts du Commissaire du Gouvernement de ce Ressort, de la partie civile représentée par Me. Mario Joseph et Me. Duclas Marcelin et avec l'assistance du Citoyen Raoul JACQUES, Greffier du siège.

Il est ordonné à tous huissiers sur ce requis de mettre le présent jugement à exécution aux Officiers du Ministère Public près les Tribunaux Civils d'y tenir la main à tous Commandants et autres Officiers de la force publique d'y prêter main forte lorsqu'ils en seront légalement requis.

En foi de quoi la minute du présent jugement est signée du Doyen et du Greffier susdits.

Pour Expédition Conforme

Collationnée

Raoul JACQUES,
Greffier en Chef

EXTRAITS DU REGISTRE DES MARQUES DE FABRIQUE ET DE COMMERCE

70-V

Extrait de la requête en date du 1^{er} février 2000

Il est certifié qu'aux termes de la loi sur les Marques de Fabrique et de Commerce **MARS, INCORPORATED**, société organisée et opérant sous le régime des lois de l'Etat de Delaware, dont le siège social est à 6885 Elm Street Mc Lean, Virginie, USA et ayant pour mandataire Me Jean-Frédéric SALES, a Présenté une demande d'enregistrement de la marque:

SNICKERS CRUNCHER

appartenant à la classe 30

77-V

Extrait de la requête en date du 2 février 2000

Il est certifié qu'aux termes de la loi sur les Marques de Fabrique et de Commerce **COMPAQ INFORMATION TECHNOLOGIES GROUP, L.P.**, société à responsabilité limitée organisée et opérant sous le régime des lois de l'Etat du TEXAS, dont le siège social est à 20555 State Highway 249, Houston, Texas, 77070 USA et ayant pour mandataire Me Jean-Frédéric SALES, a présenté une demande d'enregistrement de la marque:

SANWORKS

appartenant à la classe 9

80-V

Extrait de la requête en date du 7 février 2000

Il est certifié qu'aux termes de la loi sur les Marques de Fabrique et de Commerce **QST INDUSTRIES, INC.**, société organisée et opérant sous le régime des lois de l'Etat de l'Illinois dont le siège social est à 231 South Jefferson Street, Chicago, Illinois 60661-5693, USA et ayant pour mandataire Me Jean Frédéric SALES, a présenté une demande d'enregistrement de la marque:

QUICK-STRETCH

appartenant à la classe 24

127-V

Extrait de la requête en date du 11 février 2000

Il est certifié qu'aux termes de la loi sur les Marques de Fabrique et de Commerce **HEINEKEN BROUWERIJEN B.V.** société organisée et opérant sous le régime des lois du Royaume de la Hollande, dont le siège social est au No 2 Weteringplantsoen 21, 1017 ZD, Amsterdam, Royaume de la Hollande et ayant pour mandataire Me Jean Frédéric SALES, a présenté une demande d'enregistrement de la marque:

**HEINEKEN & DEVICE**

appartenant à la classe 32

128-V, 129-V, 130-V

Extrait de la requête en date du 2 février 2000

Il est certifié qu'aux termes de la loi sur les Marques de Fabrique et de Commerce **UNITED RENTALS, INC.**,

société organisée et opérant sous le régime des lois de l'Etat du Connecticut, dont le siège social est à 4 Greenwich Office Park, Greenwich, Connecticut, 06830, USA et ayant pour mandataire Me Jean Frédéric SALES, a présenté une demande d'enregistrement de la marque:

**UNITED RENTALS & DESIGN**

appartenant aux classes 35, 37, 42

142-V

Extrait de la requête en date du 10 février 2000

Il est certifié qu'aux termes de la loi sur les Marques de Fabrique et de Commerce **CREANOVA INC.**, société organisée et opérant sous le régime des lois de l'Etat de Delaware, dont le siège social est à Davidson Avenue, Somerset, NJ 08873-6821, USA et ayant pour mandataire Me Jean Frédéric SALES, a présenté une demande d'enregistrement de la marque:

COLORTREND FOLIO

appartenant à la classe 16

143-V, 144-V

Extrait de la requête en date du 14 février 2000

Il est certifié qu'aux termes de la loi sur les Marques de Fabrique et de Commerce **CREANOVA INC.**, société organisée et opérant sous le régime des lois de l'Etat de Delaware, dont le siège social est à Davidson Avenue, Somerset, NJ 08873-6821, USA et ayant pour mandataire Me Jean Frédéric SALES, a présenté une demande d'enregistrement de la marque:

**COLORTREND & 7-PETAL DEVICE**

appartenant aux classes 2, 16

151-V

Extrait de la requête en date du 17 février 2000

Il est certifié qu'aux termes de la loi sur les Marques de Fabrique et de Commerce **ASTA MEDICA AKTIENGESELLSCHAFT**, société organisée et opérant sous le régime des lois de la République Fédérale d'Allemagne, dont le siège social est à Weismuellerstrasse 45, 60314 Frankfurt, République Fédérale d'Allemagne et ayant pour mandataire Me Jean Frédéric SALES, a présenté une demande d'enregistrement de la marque:

RINALIN

appartenant à la classe 5

156-V

Extrait de la requête en date du 21 février 2000

Il est certifié qu'aux termes de la loi sur les Marques de Fabrique et de Commerce **JOHN PAUL MITCHELL SYSTEMS**, société organisée et opérant sous le régime des lois de l'Etat de Californie, dont le siège social est à 26455 Golden, Valley Road, Santa Clarita, CA 91350, USA, et ayant pour mandataire Me Jean Frédéric SALES, a présenté une demande d'enregistrement de la marque:

MODERN ELIXIRS

appartenant à la classe 3

189-V

Extrait de la requête en date du 25 février 2000

Il est certifié qu'aux termes de la loi sur les Marques de Fabrique et de Commerce **INDUSTRIA LACTEA VENEZOLANA C.A. INDULAC**, société organisée et opérant sous le régime des lois de Venezuela, dont le siège social est à Urb. Colinas de la California, Avdas. San Francisco y Palmarito, Caracas, Venezuela, et ayant pour mandataire Me Jean Frédéric SALES, a présenté une demande d'enregistrement de la marque:

LE SAIN GOUT DU NATUREL

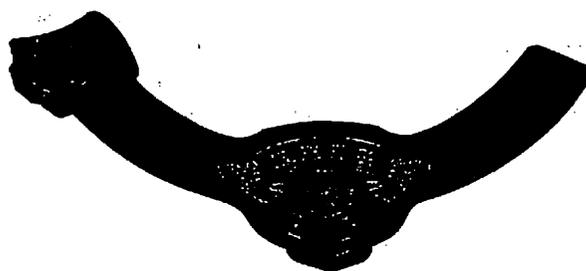
appartenant à la classe 32

166-V, 167-V, 168-V, 169-V

Extrait de la requête en date du 23 février 2000

Il est certifié qu'aux termes de la loi sur les Marques de Fabrique et de Commerce **KRUG, VINS FINS DE CHAMPAGNE, S.A.** Société Anonyme de droit français, dont le siège social est à 5, rue Coquebert, 51100 Reims, France, et ayant pour mandataire Me Jean Frédéric

SALES, a présenté une demande d'enregistrement des marques:



KRUG

HABILLAGE KRUG GRANDE CUVÉE

appartenant aux classes 32, 33

184-V

Extrait de la requête en date du 23 février 2000

Il est certifié qu'aux termes de la loi sur les marques de Fabrique et de Commerce **UNILEVER NV.**, société organisée et opérant sous le régime des lois des Pays Bas, dont le siège social est à Weena 455, 3013 Al Rotterdam, Pays Bas, et ayant pour mandataire Me Jean Frédéric SALES, a présenté une demande d'enregistrement de la marque:

ORGANICS=LIFE=BEAUTY

appartenant à la classe 3

266-V

Extrait de la requête en date du 1er mars 2000

Il est certifié qu'aux termes de la loi sur les marques de Fabrique et de Commerce **F HOFFMANN-LA ROCHE AG.**, société organisée et opérant sous le régime des lois de Suisse, dont le siège social est à 124 Grenzacherstrasse, Bâle, Suisse, et ayant pour mandataire Me Jean Frédéric SALES, a présenté une demande d'enregistrement de la marque:

LANITOP

appartenant à la classe 3

193-V, 194-V, 195-V, 196-V, 197-V, 198-V

Extrait de la requête en date du 23 février 2000

Il est certifié qu'aux termes de la loi sur les Marques de Fabrique et de Commerce **TAG HEUER, S.A.**, société organisée et opérant sous le régime des lois de la Suisse, dont le siège social est à 14a, Avenue des Champs-Montants, Ch-2074 Marin, Suisse, et ayant pour mandataire Me Jean Frédéric SALES, a présenté une demande d'enregistrement des marques:



TAG HEUER Logo and Device

appartenant aux classes 3, 9, 16, 28, 38, 41

199-V

Extrait de la requête en date du 28 février 2000

Il est certifié qu'aux termes de la loi sur les Marques de Fabrique et de Commerce **INDUSTRIA LACTEA VENEZOLANA C.A. INDULAC**, société organisée et opérant sous le régime des lois de Venezuela, dont le siège social est à Urb. Colinas de la Califormie, Avdas. San Francisco y Palmarito, Caracas, Venezuela, et ayant pour mandataire Me Jean Frédéric SALES, a présenté une demande d'enregistrement de la marque:

FRICA (LOGO GREEN WORD)

appartenant à la classe 32

258-V

Extrait de la requête en date du 24 février 2000

Il est certifié qu'aux termes de la loi sur les Marques de Fabrique et de Commerce **THE POLO/LAUREN**

COMPANY, L.P., société organisée et opérant sous le régime des lois de l'Etat de New York, dont le siège social est à 650 Madison Avenue, New York, NY 10022 USA et ayant pour mandataire Me Jean-Frédéric SALES, a présenté une demande d'enregistrement de la marque:

RALPH

appartenant à la classe 3

263-V

Extrait de la requête en date du 1er mars 2000

Il est certifié qu'aux termes de la loi sur les marques de Fabrique et de Commerce **MUL-T-LOCK LTD.**, société organisée et opérant sous le régime des lois d'Israel, dont le siège social est à Mul-t-lock Park, Yvane, Israel et ayant pour mandataire Me Jean Frédéric SALES, a présenté une demande d'enregistrement de la marque:

INTERACTIVE

appartenant à la classe 6

275-V

Extrait de la requête en date du 3 mars 2000

Il est certifié qu'aux termes de la loi sur les marques de Fabrique et de Commerce **TOYOTA JIDOSHA KABUSHIKI KAISHA**, société organisée et opérant sous le régime des lois du Japon, dont le siège social est à 1 Toyota-Cho, Toyota-Shi, Aichi-ken, Japon et ayant pour mandataire Me Jean-Frédéric SALES, a présenté une demande d'enregistrement de la marque:

COASTER

appartenant à la classe 12

281-V

Extrait de la requête en date du 14 mars 2000

Il est certifié qu'aux termes de la loi sur les marques de Fabrique et de Commerce **THE GILLETTE COMPANY**, société organisée et opérant sous le régime des lois de l'Etat de Delaware, dont le siège social est à Prudential Tower Building, Boston, Massachussets 02199, EUA et ayant pour mandataire Me Jean-Frédéric SALES, a présenté une demande d'enregistrement de la marque:

SHOWERSAFE

appartenant à la classe 8

282-V, 283-V, 284-V

Extrait de la requête en date du 15 mars 2000

Il est certifié qu'aux termes de la loi sur les marques de Fabrique et de Commerce **SOCIETE DES PRODUITS NESTLE S.A.** société organisée et opérant sous le régime des lois de la Suisse, dont le siège social est à Vevey, Suisse et ayant pour mandataire Me Jean Frédéric SALES, a présenté une demande d'enregistrement des marques:

**DRUMSTICK
TANDEM
MEGA**

appartenant à la classe 30

285-V

Extrait de la requête en date du 15 mars 2000

Il est certifié qu'aux termes de la loi sur les marques de Fabrique et de Commerce **UCB, S.A.**, société organisée et opérant sous le régime des lois de la Belgique, dont le siège social est à Allée de la Recherche, 60, B-1070 Bruxelles, Belgique et ayant pour mandataire Me Jean-Frédéric SALES, a présenté une demande d'enregistrement de marque:

REVITALOSE

appartenant à la classe 5

290-V

Extrait de la requête en date du 21 mars 2000

Il est certifié qu'aux termes de la loi sur les marques de Fabrique et de Commerce **GPS WORLDWIDE CORPORATION**, société organisée et opérant sous le régime des lois de la République de Panama, dont le siège social est à Panama et ayant pour mandataire Me Jean Frédéric SALES, a présenté une demande d'enregistrement de marque:

RUMBA

appartenant à la classe 34

291-V

Extrait de la requête en date du 21 mars 2000

Il est certifié qu'aux termes de la loi sur les marques de Fabrique et de Commerce **ATLANTIQUE INDUSTRIES**, société organisée et opérant sous le régime des lois des Îles Cayman, dont le siège social est à P. O. Box 1043, Cardinal Avenue, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, B.W.I. et ayant pour mandataire Me Jean-Frédéric SALES, a présenté une demande d'enregistrement de marque:

CRUSH

appartenant à la classe 32

292-V

Extrait de la requête en date du 21 mars 2000

Il est certifié qu'aux termes de la loi sur les marques de Fabrique et de Commerce **ALMIRALL - PRODESFARMA, S.A.** société organisée et opérant sous le régime des lois de l'Espagne, dont le siège social est à Ronda General Mitre, 151, 08022 Barcelone, Espagne et ayant pour mandataire Me Jean-Frédéric SALES, a présenté une demande d'enregistrement de marque:

PEMIX

appartenant à la classe 5

293-V

Extrait de la requête en date du 21 mars 2000

Il est certifié qu'aux termes de la loi sur les marques de Fabrique et de Commerce **MOLSON CANADA**, société organisée et opérant sous le régime des lois du Canada, dont le siège social est à 175, Bloor Street East, North Tower, Toronto, Ontario, Canada et ayant pour mandataire Me Jean-Frédéric SALES, a présenté une demande d'enregistrement de marque:

CARLING BLACK LABEL

appartenant à la classe 32

294-V

Extrait de la requête en date du 21 mars 2000

Il est certifié qu'aux termes de la loi sur les marques de Fabrique et de Commerce **ROTHMANS OF PALL MALL LIMITED**, société organisée et opérant sous le régime des lois de la principauté de Liechtenstein, dont le siège social est à Steadtle 36, 9490 Vaduz, Liechtenstein et ayant pour mandataire Me Jean-Frédéric SALES, a présenté une demande d'enregistrement de marque:



ROTHMANS INTERNATIONAL LABEL (A)

appartenant à la classe 34

295-V

Extrait de la requête en date du 21 mars 2000

Il est certifié qu'aux termes de la loi sur les marques de Fabrique et de Commerce **E. & J. GALLO WINERY**, société organisée et opérant sous le régime des lois de l'Etat de Californie, dont le siège social est à 600 Yosemite Boulevard, Modesto, P. O. Box 1130, California 95354, EUA et ayant pour mandataire Me Jean-Frédéric SALES, a présenté une demande d'enregistrement de marque:

WILD VINES

appartenant à la classe 33

296-V, 297-V

Extrait de la requête en date du 21 mars 2000

Il est certifié qu'aux termes de la loi sur les marques de Fabrique et de Commerce **PAGEMART WIRELESS**, société organisée et opérant sous le régime des lois de l'Etat de Delaware, dont le siège social est à 3333 Lee Parkway, Suite 100 Dallas, Texas 75219, EUA, et ayant pour mandataire Me Jean-Frédéric SALES, a présenté une demande d'enregistrement de marque:

WEB LINK WIRELESS

appartenant aux classes 9, 38

298-V, 299-V

Extrait de la requête en date du 22 mars 2000

Il est certifié qu'aux termes de la loi sur les marques de Fabrique et de Commerce **PAGEMART WIRELESS**, société organisée et opérant sous le régime des lois de l'Etat de Delaware, dont le siège social est à 3333 Lee Parkway, Suite 100, Dallas, Texas 75219, EUA, et ayant pour mandataire Me Jean-Frédéric SALES, a présenté une demande d'enregistrement de marque:

**E DEVICE**

appartenant aux classes 9, 38

304-V

Extrait de la requête en date du 24 mars 2000

Il est certifié qu'aux termes de la loi sur les marques de

Fabrique et de Commerce **DAIHATSU MOTOR CO, LTD.**, société organisée et opérant sous le régime des lois du Japon, dont le siège social est à 1-1, Daihatsu, Ikeda, Osaka, Japon, et ayant pour mandataire Me Jean-Frédéric SALES, a présenté une demande d'enregistrement de marque:

EXTOL

appartenant à la classe 12

305-V

Extrait de la requête en date du 24 mars 2000

Il est certifié qu'aux termes de la loi sur les marques de Fabrique et de Commerce **BRITISH AMERICAN TOBACCO (Brands) INC.**, société organisée et opérant sous le régime des lois de l'Etat de Kentucky, dont le siège social est à 401 South Fourth Avenue, suite 1800, Louisville, Kentucky 40202, USA, et ayant pour mandataire Me Jean-Frédéric SALES, a présenté une demande d'enregistrement de marque:

**KENT****KENT LABEL**

appartenant à la classe 34

306-V

Extrait de la requête en date du 24 mars 2000

Il est certifié qu'aux termes de la loi sur les marques de Fabrique et de Commerce **COMPAQ INFORMATION TECHNOLOGIES GROUP L.P.**, société organisée et opérant sous le régime des lois de l'Etat du Texas, dont le siège social est à 20555 State Highway 249, Houston, Texas 77070 EUA, et ayant pour mandataire Me Jean-Frédéric SALES, a présenté une demande d'enregistrement de marque:

ACTIVEUPDATE

appartenant à la classe 9